

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 78-0048/PR modifiant la liste des transitaires agréés sur le port de Djibouti.

n° 78-0048/PR

Ministère
MINISTÈRE DU PORT

Date de publication
9 janvier 1978

Numéro JO
n° 3 du 13/02/1978

Date du numéro
13 février 1978

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

La liste des transitaires agréés sur le port de Djibouti fixée par arrêté n°70-415/SG/TPP du 16 avril 1970 et les arrêtés modificatifs subséquents est modifiée à nouveau comme suit : N°11. Supprimer la société de Manutention de Djibouti (SOMAD). Le reste sans changement.